

# Plus de droits pour l'opposition

## Elle posera autant de questions qu'elle veut

**La semaine prochaine, les conseils communaux de Herstal et Visé devront revoir leur règlement d'ordre intérieur. Ils ne pourront en effet plus limiter le nombre de questions déposées par un groupe politique. Chacun pourra en poser autant qu'il veut. Enfin presque... Réactions de l'opposition et de la majorité.**

C'est une bonne nouvelle pour l'opposition. Jeudi prochain, le conseil communal de Herstal sera invité, à nouveau, à voter son règlement d'ordre intérieur (R.O.I.). Après examen de la tutelle, des modifications doivent être faites. Et la plus importante, pour l'opposition : on ne peut plus limiter à quatre le nombre de questions orales posées par un groupe politique. Le ministre des Pouvoirs locaux Paul Furlan estime en effet qu'il s'agit d'un droit individuel, et que chaque conseiller peut poser des questions.

### L'OPPOSITION EST RAVIE

Une nouvelle très bien accueillie par l'opposition, à commencer par Jennifer Maus (MR). « Ce qui est comique, c'est qu'en 2007, lorsque nous avons voté le précédent règlement d'ordre inté-



« AU FINAL, EN SIX ANS, RIEN N'A CHANGÉ À CE SUJET DANS LE CODE... »



« SUR MES DIX CONSEILLERS, JE DOIS CHOISIR QUI POSE UNE QUESTION »

rieur, j'avais introduit un recours contre cette limitation. À l'époque, le ministre de tutelle (Philippe Courard en 2007, NDLR) l'avait rejeté. Et maintenant, celui qui le remplace, tout en restant PS, nous dit qu'on ne peut pas limiter. Mais au final, en

six ans, rien n'a changé à ce sujet dans le code de démocratie locale ».

Eric Jadot (Écolo) est très heureux : « C'est plutôt une bonne chose pour nous. Parfois, j'ai plusieurs questions à poser et il est difficile de n'en choisir que quatre. Mais j'espère aussi que certains ne vont pas en profiter pour en poser des tonnes, et ainsi avoir des conseils marathons sans intérêt ».

Il n'y a finalement que du côté du PTB+ où l'avis est un peu plus contrasté. « C'est une bonne chose », concède Nadia Moscufo. « Même si le but n'est pas de poser 42 questions, pouvoir en poser plus, c'est mieux. Maintenant, j'aurais aimé que la nature des questions orales soit revue. Nous ne pouvons poser que des questions pour lesquelles le conseil est compétent. Mais parfois, comme avec la fermeture de l'agence Belfius, il y a des sujets qui concernent la vie herstalienne pour lesquelles nous aimerions interroger la majorité. C'est donc à moitié positif ».

### POUR ÉVITER LA PARLOTTE

Même du côté de la majorité, la nouvelle n'est pas accueillie froidement, bien qu'elle étonne :



« Les questions avaient été limitées pour éviter les dérapages », explique Frédéric Daerden.

■ SOPHIE KIP

« On nous dit que ce n'est plus valable, alors qu'en 2007, on nous a dit le contraire », explique Frédéric Daerden. « Si nous avons décidé de limiter à quatre questions, c'était pour éviter des dérapages et des attitudes excessives de certains. Ainsi, on évitait la parlotte inutile et on allait à l'essentiel. Je ne pense en effet pas qu'il soit nécessaire de faire durer un conseil jusqu'à 5 heures du matin, juste pour avoir une plus grande visibilité. J'espère donc que chaque groupe politique adoptera une attitude responsable ».

Un point sur lequel tout le monde semble d'accord. ■

AURÉLIE DRION

### VISÉ

## Martial Mullenders (Ecolo) menace d'aller en recours

A Visé aussi, le ROI sera modifié ce lundi soir. Si le nombre de questions écrites ne pourra plus être limité à quatre par groupe politique, la majorité maintient sa limitation à une question écrite par conseiller communal. Une modification qui réjouit Gil Simon (PS) : « Avec 10 conseillers socialistes, on me demandait de trancher entre eux pour savoir quels seraient les

quatre qui pourraient poser des questions ».

Toutefois, du côté d'Ecolo, on fait plutôt grise mine. Seul représentant des Verts, Martial Mullenders ne pourra toujours poser qu'une seule question écrite. « Dans l'avis de la tutelle on dit qu'un conseiller peut poser des questions et non pas une question. Si la majorité maintient sa limite, j'irai en recours ». ■